

RAPPORT N° 90-3
au Conseil Municipal

OBJET

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 1990
DU BUREAU D'HABITAT SOCIAL

Afin de couvrir le dépassement de crédits à l'Article 609 (Autres fournitures), il convient d'augmenter la prévision de 3 400 F provenant de l'Article 638 (Prime d'assurance).

Il vous est demandé de m'autoriser à faire procéder aux modifications correspondantes au Budget 1990 du B.H.S., comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

De l'Article 638 - Prime d'assurance	- 3 400,00
A l'Article 609 - Autres fournitures	+ 3 400,00

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Gilbert ANNETTE

LE MAIRE : Y a-t-il des intervenants ? Oui, Monsieur LECHAT.

M. LECHAT M. : Je profite de la présentation de ce rapport pour poser une question qui est d'actualité, puisque nous sommes au mois d'octobre. En prévision, je n'évoquerai pas les logements qui ont été programmés l'année dernière, dont les travaux sont actuellement en cours ou qui ont déjà été inaugurés-, mais les fameux mille logements prévus au Contrat de Ville qui devaient être réalisés d'ici décembre 1990. Avec force publicité et information dans les journaux, nous avons pris connaissance de ce projet qui devait aboutir avant la fin d'année.

J'aimerais donc savoir si ces mille logements vont sortir de terre, avant le 31 décembre 1990.

LE MAIRE : Monsieur Michel CHAN-LIAT va vous fournir quelques indications.

M. CHAN-LIAT M. : Effectivement, nous avons pu obtenir un financement pour la programmation 1990 de mille un logements dont la livraison se fera pour partie en 1990 et en 1991. De même, en 1991, la programmation sera de mille ; et, la livraison des logements ne se fera pas totalement dans l'année.

Le financement pour la réalisation de ces logements existe. Les permis ont été déposés, et les travaux ont démarré.

LE MAIRE : Je rajouterai que nous avons obtenu du Contrat de Ville -et, c'est là une opération délicate- un engagement de financement, sur trois ans, pour mille logements chaque année. Il y aura vraisemblablement un petit décalage dans la mise en oeuvre. Il nous fallait obtenir l'assurance du financement pour le démarrage du programme des travaux ; cependant, celui-ci est en cours de réalisation. Nous avons mis en place des outils supplémentaires pour le suivi du Contrat de Ville pour accélérer les procédures. Nous avons créé une S.E.M. à laquelle participe Monsieur GERARD -représentant du groupe de l'opposition municipale-, précisément pour accélérer la réalisation de ce programme.

Nous avons obtenu l'assurance du financement de mille logements, programme qui se met en place. Nous réaliserons donc ces mille logements par an, avec un décalage puisque les décisions ont été prises en cours d'année. Quoi qu'il en soit, l'opération est mise en oeuvre, avec certes quelques difficultés de réalisation, mais est déjà lancée, notamment à la Montagne.

M. LECHAT M. : Monsieur le Maire, je suis satisfait de ce genre de réponse. Nous savions qu'il n'était pas possible de construire mille logements avant le 31 décembre 1990. Cependant, le décalage auquel vous faites allusion maintenant, il était si simple d'en parler au mois de juin dernier. C'est donc la forme qui pose problème. Il est, en effet, facile de faire des déclarations et de la publicité. Le commun des Mortels qui lit les journaux considèrera les mille logements et con-

cluera : "ANNETTE la di, ANNETTE i fé".

LE MAIRE : ANNETTE fera.

M. LECHAT M. : Il aurait été si simple de préciser, Monsieur le Maire, qu'un décalage pourrait survenir, s'agissant d'un début. Le décalage existe, et nous pourrons l'apprécier globalement en fin de programme.

LE MAIRE : Nous vous avons très bien compris.

Dans le domaine de la communication, il faut être simple. Il ne s'agit pas d'en rajouter. Nous avons obtenu un engagement pour mille logements par an -programme qui sera réalisé-.

Par ailleurs, je rappelle que, par rapport à la période précédente, ce projet consiste en un doublement des réalisations, et même plus. Il ne faut donc pas trop épiloguer sur ce petit différé provenant du déblocage des crédits, de la mise en route des travaux et de la mise en oeuvre d'outils nouveaux pour réaliser ces logements. Nous avons pris l'engagement de réaliser sur trois ans mille logements chaque année. Nous les réaliserons.

M. LECHAT M. : Quand !?...

LE MAIRE : Ne vous inquiétez pas : cela se fera.

M. GERARD G. : Juste une remarque pour attirer l'attention de Monsieur LECHAT. Je crois que l'un de vos copains se fait appeler "Monsieur dix mille logements".

Rires.

LE MAIRE : Nous nous égarons pas.

M. LECHAT M. : Je réponds ou pas !?...

LE MAIRE : Non.

Je mets aux voix les Décisions Modificatives au Budget 1990 du Bureau d'Habitat Social.

Y a-t-il des oppositions ? Non. Abstentions ? Non.

Les Décisions Modificatives au Budget 1990
du Bureau d'Habitat Social
sont donc adoptées à l'UNANIMITE.
